

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 20 mars 2025

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 20 mars 2025 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Jacques TISSOT à Bernard BESCHET

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 27 février 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Compte rendu de la commission Animations du 12 mars 2025

Monsieur Benoit MASSART fait part aux membres du conseil municipal du compte rendu de la dernière commission Animations.

Le repas de la fête des mères aura lieu le vendredi 23 mai à la salle des fêtes, les invitations seront distribuées début mai.

Trois personnes de 85 ans seront visitées en fin d'année.

Fleurissement du village : une nouveauté est proposée : faire un parterre de fleurs des champs au centre du village.

Tarif vaisselle salle des fêtes : il est proposé de voter un tarif de la vaisselle de la salle des fêtes à appliquer en cas de casse ou de vol lors des locations.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le tarif proposé qui sera appliqué lors de casse ou vol de vaisselle lors des locations de la salle des fêtes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette décision.

III) Point sur les travaux SIEL – enfouissement réseaux secs rue du Martinet et les baraques

Pour faire suite au conseil municipal précédent où le projet d'enfouissement des réseaux secs rue du martinet estimatif avait été validé, Monsieur le Maire présente le projet définitif. Le reste à charge pour la commune s'élève à 34 857,50 euros TTC, aides déduites.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet définitif pour un montant de 34 857,50 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette décision.

Monsieur le Maire précise que les travaux commenceront ce lundi 24 mars pour une durée de trois semaines. Deux arrêtés de circulation ont été pris pour réglementer la circulation sur la RD9 ainsi que rue du Martinet.

IV) Définition des zones : ZRR - Zone de Revitalisation Rurale et FRR – France Ruralités revitalisation

Monsieur le Maire énonce le fait que la commune de Vaux et Chantegrue se situe en ZRR – Zone de revitalisation Rurale – et qu’à partir du 1^{er} juillet 2024, ce dispositif se nomme zone FRR – France Ruralités Revitalisation.

Il précise qu’en application de l’article 99 de la loi n°2025-127 du 14 Février 2025 de finances pour 2025, les communes classées en ZRR qui souhaitent bénéficier des effets du classement en FRR doivent délibérer avant le 27 mars 2025.

L’exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l’unanimité, de maintenir l’état actuel de la fiscalité communale.

V) Demande de location de salle

Monsieur le Maire fait lecture d’un courrier reçu en mairie le 7 mars 2025 et émanant de Madame PORTAS Charline sollicitant la commune pour une mise à disposition d’une salle communale pour proposer un espace motricité aux jeunes enfants de 0 à 3 ans et parents du village.

L’exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, émet, à 10 voix pour, une contre et une abstention, un avis favorable à cette demande, sous réserve que l’activité soit couverte par une assurance.

VI) Acquisition d’un four pour la cuisine du périscolaire

Pour donner suite au conseil municipal précédent, où il a été évoqué la nécessité de remplacer le four existant, Monsieur Pierre NICOD présente deux devis, celui de Install’Nord et celui de HMI.

Afin d’optimiser au mieux cette dépense et d’échanger avec les utilisateurs sur les modalités techniques, une visite sur site avec eux sera à prévoir

L’exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider le principe de remplacement du four du périscolaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VII) Devis signalisation horizontale

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de reprendre le marquage au sol de la commune. Il présente le devis de l’entreprise Barthe, pour la réfection des passages piétons et la sécurisation de la rue Chargebin.

En ce qui concerne la rue Chargebin, une visite sur le terrain pour envisager une solution technique appropriée est prévue.

L’exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider le principe de réfection des passages piétons et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VIII) Questions diverses

Point travaux aménagement intérieur de la bibliothèque

Suite au conseil municipal de novembre dernier, où il a été décidé d’autoriser la CFD à déposer la candidature à l’appel de projet de la CAF « ID habitant », Madame Catherine VUILLAUME énonce que le dossier a été présenté le 24 février devant le jury de la CAF. Une réponse favorable a été rendue pour la réalisation de ce projet avec une aide annoncée de 3600 euros. Une rencontre avec les bénévoles est programmée pour finaliser l’action.

Parcelle rue de la Louvatière

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le géomètre est venu délimiter la parcelle et qu'une déclaration préalable pour division parcellaire est en cours d'instruction.

« Photo des habitants du village »

Il est proposé de renouveler l'opération « photo des habitants du village » comme il l'avait été fait en 2000 et 2010. La proposition est retenue à l'unanimité et une date est fixée au 21 septembre prochain.

Rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la visite au village du sous-préfet ce mercredi 19 mars : visite des entreprises : Menuiserie Rota, Scierie du Laveron et Mima Précision et échanges autour des problématiques vécus en commune.

Fin de la séance : 22h

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 3 avril prochain.

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD

